



## **FORMATION CONTINUE 2021**

# **VISIOCONFERENCE**

## **DROIT DU TRAVAIL**

### **ACTUALITE**

**Jeudi 2 décembre, de 17h00 à 20h00**

**Brigitte REYNES**

Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole  
et

**Yannick LIBERI**

Avocat au barreau de Toulouse

**80€ la séance**

**60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats apprenants seront en capacité de :

- Maitriser les dernières évolutions du droit du travail
- Adapter leur pratique professionnelle en intégrant les changements les plus récents
- Intégrer ces nouveautés pour anticiper les mutations futures du droit du travail

**Pré requis :**

Être Avocat.

## **Programme :**

### **I - Partie législative, réglementaire, Q/R... :**

- Actualité Covid
- Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention de la santé au travail
- Loi du 22 août 2021 pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets...

### **II - Partie Jurisprudence :**

Commentaire des apports d'une sélection d'arrêts (septembre-novembre 2021) sur différents thèmes : vidéosurveillance, licenciement, temps partiel, CSE etc...

### **Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

### **Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

### **Accès aux personnes en situation de handicap:**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)